

Pantin, le 30 juin 2025

Chers Parents,

Je vous remercie de prendre connaissance des informations suivantes concernant la rentrée et l'année scolaire 2025/2026.

1 – La rentrée

Pour les élèves des classes élémentaires – CE1 au CM2 – la rentrée est fixée au lundi 1^{er} septembre à partir de 08h30.

Les parents pourront rentrer dans la cour.

8 h 30 : accueil des CM1 et CM2

9 h 00 : accueil des CE1 et CE2

Pour les élèves de maternelle petite section – site Jean Nicot – la rentrée sera échelonnée selon l'organisation suivant :

lundi 1^{er} septembre à 9h30 seront accueillis les élèves portant des noms de familles commençant par les lettres A jusqu'à K.

mardi 2 septembre à 9h30 seront accueillis les élèves portant des noms de familles commençant par les lettres L jusqu'à Z.

jeudi 4 septembre à 8h30 classe pour tous les élèves de petite section .

Pour les élèves des classes de maternelle moyenne section, grande section et CP – site Jean Nicot – la rentrée aura lieu le lundi 1^{er} septembre à 9h30

A l'issu de l'appel, les parents des trois classes de maternelles pourront accompagner leurs enfants dans les classes.

Les parents de CP rentreront dans la cour où l'appel sera fait. Les enfants monteront alors avec leur enseignant en classe.

La cantine, la garderie et l'étude du soir seront assurées dès le premier jour.

2 – Les horaires :

Ouverture de l'école à 8h00.

Classe de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h15, pour toutes les classes les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Garderie pour les maternelles et étude surveillées du CP au CM2 jusqu'à 17h30.

Une garderie de 17h30 à 18h30 est organisée pour l'année scolaire 2024 – 2025.

Des retards trop fréquents entraîneront une convocation par le chef d'établissement voir la radiation de la garderie et/ou de l'étude.

3 – Inscriptions à la garderie et à l'étude :

Les formulaires d'inscription vous seront remis le jour de la rentrée.

4 – Fournitures scolaires :

Les listes vous sont remises avec cette circulaire; elles sont également à votre disposition sur notre site www.lasallepantin.fr (onglet vie scolaire - fournitures).

Les manuels scolaires sont prêtés aux élèves par l'école et seront distribués aux enfants dès la rentrée, **il est demandé aux familles de les couvrir aussitôt** et aux élèves de les manipuler avec soin tout au long de l'année. Les livres perdus devront être remboursés par la famille.

L'achat de « fichiers consommables », albums de lecture, est nécessaire pour certaines classes ; ces fichiers seront achetés par l'école (pour bénéficier de tarifs préférentiels).

L'agenda scolaire est fourni par l'établissement à partir du CE 1.

01 48 45 85 60

12 avenue du 8 mai 1945, 93500 PANTIN

contact@lasallepantin.fr

<http://lasallepantin.fr>



5 – Tabliers et vêtements scolaires :

Tous les élèves de la petite section au CP portent une blouse, celle-ci est à commander impérativement sur le site Bobine dédié à notre établissement.

Tous les élèves du CE1 au CM2 portent un vêtement scolaire le lundi, celui-ci est à commander impérativement sur le site Bobine dédié à notre établissement.

www.letablierbobine.fr – Espace Ecole – code d'accès lasalle-pantin

6 – Calendrier des congés scolaires 2025/2026 :

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Toussaint : du vendredi 17 octobre au lundi 3 novembre.

Armistice : mardi 11 novembre.

Noël : du vendredi 19 décembre au mardi 6 janvier.

Journée pédagogique (établissement fermé) : lundi 5 janvier

Hiver : du vendredi 20 février au lundi 09 mars.

Lundi de Pâques : lundi 6 avril

Printemps : du vendredi 17 avril au lundi 4 mai.

Fête de la Victoire : vendredi 8 mai

Ascension : du mardi 12 mai au lundi 18 mai.

Lundi de Pentecôte : lundi 25 mai

Début des vacances d'été le vendredi 3 juillet après la classe.

7 – Rencontre parents/professeurs : Une réunion pour chaque classe est prévue en début d'année, elles débutent à 17h45.

Maternelles petite section : lundi 08 septembre

Maternelles moyenne et grande section : mardi 09 septembre

CP : jeudi 18 septembre

CE1 : mardi 16 septembre

CE2 : lundi 15 septembre

CM1 : mardi 16 septembre

CM2 : jeudi 11 septembre

8 – L'assurance scolaire : pour l'année scolaire, elle est contractée par l'établissement et obligatoire. Elle est incluse dans les contributions familles. Il est donc inutile de produire une attestation de votre assurance personnelle.

9 – Médicaments : En dehors des traitements sur ordonnance et des PAI, **aucun médicament** n'est donné aux élèves.

Un cahier de correspondance rouge sera remis à tous les enfants le jour de la rentrée. Il servira aux correspondances entre les parents et l'établissement, il est à consulter tous les jours.

Je vous remercie de votre confiance et je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments dévoués.

Nicolas GROULT
Chef d'Etablissement

01 48 45 85 60

12 avenue du 8 mai 1945, 93500 PANTIN

contact@lasallepantin.fr

http://lasallepantin.fr

